

COVID 19, LA SITUATION SE DEGRADE !!! LE SNU REAGIT !!!



En ouverture du CSEC, le SNU, la CGT, FO et le STC, face à la dégradation des conditions sanitaires en lien avec la COVID 19 tant en métropole que dans les DROM, et ses impacts sur l'activité de Pôle emploi et de ses agents, demandent un CSEC Extraordinaire sur le sujet. La Direction Générale accède à cette demande et prévoit une réunion extraordinaire très rapidement.

NOUVEAU SUIVI : L'APPAUVRISSMENT DU METIER DE CONSEILLER

Le SNU alerte sur les conséquences néfastes de la création d'une dominante « NOUVEAU SUIVI » qui va dans le sens d'une hyper spécialisation des conseillers, ce que nous désapprouvons fortement, doublée d'un appauvrissement de nos métiers et de nos emplois, ce que nous dénonçons.

Ce dossier « nouveau suivi », présenté aux organisations syndicales à l'ONM (observatoire National des Métiers) le 9 septembre, a révélé de nombreux écueils. Le SNU présent dans ce groupe de travail a fait part de fortes inquiétudes et des questionnements auxquels la Direction n'a pas apporté de réponse.

Pourtant malgré ces alertes nombreuses la Direction Générale refuse de revoir sa copie.

Sur le métier, le SNU soulève 2 inquiétudes majeures :

- 1- Le démantèlement de l'activité PLACEMENT avec la création d'une 5ème dominante dénommée « SUIVI » après les dominantes GDD – PLACEMENT – ENTREPRISE et CRE. Cela va rendre encore plus complexes les demandes de mutation intra région et quasi impossibles les demandes inter régions puisque la BDE met en place des postes fléchés et distinct en terme d'activité. Sans oublier le parcours de formation différencié car pour les conseillers SUIVI, la formation sera tournée exclusivement vers l'animation et le numérique mais les exclura d'office du CEP.
- 2- Le « conseiller » en dominante SUIVI risque de ne pas être, selon nous, un conseiller de plein exercice puisqu'il ne réalisera pas l'ensemble des activités de conseiller. Il ne sera là que pour animer un réseau, dès lors qu'il faudra accompagner le demandeur dans une formation, une réorientation professionnelle ou la délivrance du CEP 2, il sera contraint de passer la main à un « vrai » conseiller.

Contrairement à ce que semble croire la Direction, être conseiller ça n'est pas QUE faire l'accueil, l'inscription et réaliser une revue de portefeuille régulière, cela va bien au-delà ! Pour le SNU c'est analyser la situation du demandeur, réfléchir avec lui sur les moyens de rebondir, l'accompagner et l'orienter dans sa transition professionnelle et lui apprendre à prendre du recul face à sa situation. Conseiller à l'emploi est un vrai métier complet et riche, et il ne peut être remplacé par l'usage unique de nouveaux outils issus du tout numérique et ni se réduire à n'être finalement qu'un animateur de réseau.

Face à ce projet qui vient encore mettre à mal nos métiers, le SNU exige que la Direction Générale s'engage dans le maintien pour toutes et tous d'un socle de connaissance commun qui permettra tout au long de son parcours professionnel à chaque agent d'être maître de ses choix de vie et de carrière.

Au-delà des risques sur nos métiers, Le SNU dénonce également, par cette parcellisation de nos activités et dans une logique de rentabilité maximale, le risque fort d'une future sous-traitance d'un pan entier de notre activité.

Pour l'ensemble de ces raisons le SNU n'hésitera pas à dénoncer toutes les dérives qui ne manqueront pas de découler de sa mise en œuvre.